

Geens fâché contre les juges

■ Le ministre estime que la justice bruxelloise ne manque pas de moyens et que les magistrats de la jeunesse font fausse route.

“Je regrette au plus haut point des actions comme celle du tribunal de la jeunesse francophone de Bruxelles.”

KOEN GEENS

Ministre CD&V de la Justice.

La sortie des juges de la jeunesse bruxellois, qui, en raison d'un manque de personnel au greffe, menacent, à partir du 15 octobre, de libérer les mineurs détenus qui comparaitront devant eux, a déplu au ministre de la Justice Koen Geens (CD&V), pour qui *“le tribunal de première instance francophone de Bruxelles reçoit suffisamment de moyens”*.

Le ministre signale que des sélections sont en cours pour engager 444 personnes et que 150 places sont destinées à la justice bruxelloise: 300 candidats se seraient présentés pour devenir greffier ou secrétaire dans un parquet. En attendant, les besoins les plus urgents peuvent être satisfaits avec des contrats temporaires, scande-t-il, rappelant qu'un budget de 7,5 millions d'euros a été dégagé à cette fin. Selon lui, le tribunal de première instance francophone de Bruxelles n'a pas réagi à sa demande. *“Exact, répond son président, Luc Henart, mais c'est parce que nous ne considérons pas comme une réponse à nos problèmes l'engagement de personnel à titre temporaire. Nous voulons une solution à moyen et long terme.”*

Pour autant, M. Geens signale que le cadre a été élargi à la suite de la scission de l'arrondissement judiciaire. Selon son cabinet, le cadre des juges de première instance est rempli à concurrence de 117 sur 122. S'agissant des greffiers, 34 postes sont vacants sur un cadre de 134 mais 18 places seront pourvues d'ici fin octobre et 9 en novembre. Par ailleurs, 10 places vacantes d'assistant ont été publiées alors que sept membres du personnel du greffe ont été transférés du tribunal néerlandophone vers le tribunal francophone.

En outre, le ministre a nommé définitivement 73 membres du personnel du greffe en attente de la réussite de l'épreuve de bilinguisme. Dès lors, Koen Geens dit regretter *“au plus haut point des actions comme celle du tribunal de la jeunesse”*.

Deux problèmes

Ces actions ont toutefois le soutien de l'Association syndicale des magistrats. Mardi, le juge Jean-François Velge disait qu'il manquait 50% au cadre des assistants du greffe. Il expliquait qu'outre ce manque d'effectifs se posaient deux problèmes: un tiers des membres du greffe doivent être bilingues et réussir un examen; ceux qui sont nommés viennent parfois de loin et n'ont qu'une idée en tête, vu les conditions de travail à Bruxelles, retourner dans leur région d'origine.

J.-C.M.